

Stockage des déchets nucléaires : l'ASNR rend un avis favorable

L'avis rendu public, ce jeudi, par le gendarme du nucléaire français met un terme à l'instruction technique de la demande d'autorisation de création pour le projet de stockage des déchets nucléaires de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). Il permet de passer à l'étape suivante : l'enquête publique. La réception des premiers déchets n'est pas pour tout de suite.

« C'est une étape cruciale pour le projet Cigéo et nous pouvons dire qu'elle a été franchie avec succès. » Directrice générale de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), Lydie Evrard se félicite de l'avis rendu public par l'ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection) à propos de la demande d'autorisation de création du centre de stockage des déchets nucléaires envisagé à Bure (55).

Dans une couche d'argile à 500 m sous terre, Cigéo doit accueillir 83 000 m³ de déchets de moyenne activité (MA) et haute activité (HA), provenant pour l'essentiel des centrales nucléaires.

En phase avec les rapports intermédiaires

« Le dossier de demande d'autorisation reflète la maturité que nous avons acquise depuis 30 ans », apprécie Lydie Evrard.

Sa réaction fait écho à la présentation que l'ASNR a effectuée devant l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des

choix scientifiques et technologiques) ce jeudi matin. Le gendarme français du nucléaire considère que la démonstration de sûreté pour les phases d'exploitation et d'après-fermeture « est satisfaisante au stade d'une demande d'autorisation de création ».

Cet avis est en phase avec les trois rapports d'expertise intermédiaires publiés depuis le dépôt de la DAC (un dossier de quelque 10 000 pages) en janvier 2023.

« Au cours de cette instruction, l'ASNR s'est assurée que la démarche d'évaluation, aussi bien en exploitation qu'après la fermeture, était bien conforme à l'attendu », indique Marine Levieux, cheffe de projet DAC à l'Andra. « Que l'ensemble des risques étaient bien identifiés, évalués et surtout maîtrisés. Elle a mené ses propres calculs qui corroborent ceux de l'Andra sur la bonne capacité de confinement du système de stockage et sa robustesse. »

Une soixantaine d'engagements pris

Si la démonstration de sûreté est confirmée, l'ASNR n'a pas manqué de soulever des points de vigilance concernant certains éléments, pour lesquels elle espère que l'Andra apportera des réponses lors de la poursuite de son projet. Marine Levieux : « On a pris des engagements qui ont été jugés satisfaisants. Au total une soixantaine, de nature et de temporalité différentes. Certains ont déjà été soldés. » Le risque sismique en constitue un. Le site de Meuse/Haute-Marne n'a pas été choisi que

pour les propriétés de sa géologie, aussi parce qu'il se situe dans une zone de faible sismicité. « L'Andra a défini l'aléa sismique et l'ASNR l'a validé. »

Insuffisant pour les opposants

Si elle ne figurait pas dans son dossier initial, la question des scellements a également fait l'objet d'une justification durant l'instruction de la DAC.

L'Andra reconnaît avoir encore beaucoup de travail, « notamment pour compléter nos démonstrations par exemple sur le concept d'alvéoles HA ».

L'ASNR dit attendre des compléments sur la corrosion des matériaux métalliques dans les alvéoles de stockage HA, mais aussi les risques liés à l'explosion pour les alvéoles au cours des opérations de fermeture et après leur fermeture, le stockage des déchets bitumés. Elle souhaite obtenir des précisions sur les ouvrages de scellement.

Une autorisation de création pas avant fin 2027

De quoi apporter de l'eau au moulin des opposants au projet, qui ont critiqué un dossier qualifié « d'insuffisant », dans un document de quatre pages que la coordination Stop Cigéo a largement diffusé dans l'optique de la consultation des collectivités territoriales d'ici le 6 décembre. « La faisabilité et la sûreté de l'enfouissement des déchets radioactifs ne sont pas démontrées », retient-elle. Les anti-Cigéo s'interrogent sur la gestion d'incendie en profondeur, la possibilité d'une explosion souterraine, la nature et le

C'est dans le laboratoire de recherches souterrain à Bure que l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) développe la conception du stockage des déchets nucléaires dans l'argile à 500 m sous terre.

Photo Alexandre Marchi



volume précis des déchets... La coordination a qualifié l'avis rendu de complaisant.

Si Lydie Evrard parle d'une étape importante de passée, c'est que l'avis de l'ASNR permet de se projeter sur la suite, l'enquête publique à l'automne 2026.

Délivrée par le gouvernement, l'autorisation de création n'est pas attendue avant fin 2027 ou début 2028.

Si le calendrier est suivi, les premiers creusements ne sont

prévus qu'à l'horizon 2035 et les premiers colis de déchets ne commenceront à être stockés qu'autour de 2050. Un stockage d'abord limité dans le cadre de ce que l'on appelle la phase industrielle pilote, avant qu'un bilan ne soit réalisé au milieu des années 2050, préalable à l'adoption d'une nouvelle loi pour autoriser la poursuite du stockage. Sa fermeture devrait intervenir un siècle plus tard.

● François-Xavier Grimaud

37,5

En mai dernier, l'Andra a remis à jour l'évaluation du coût global du projet Cigéo, sur toute la durée de vie de l'installation (construction, exploitation, fermeture), dans une fourchette entre 26,1 et 37,5 milliards d'euros 2012, selon les différentes hypothèses. Il revient maintenant au ministère de l'Énergie de publier un arrêté fixant le coût cible. Cet arrêté est attendu d'ici la fin de 2025.

« Le développement et la réalisation d'une installation comme Cigéo est un processus très long, qui progresse par étapes. L'avis de l'ASNR en est une majeure »

Lydie Evrard, directrice générale de l'Andra

► Sur le web

Retrouvez en vidéo l'interview de Lydie Evrard, directrice générale de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) en scannant ce QR code



Des travaux préparatoires : une grande partie des forages déjà réalisée

Oui, l'Andra a lancé des travaux. Non, il ne s'agit pas de la construction de Cigéo. Ce sont des travaux préparatoires autorisés dans le cadre du dossier réglementaire DR0.

« Nous avons reçu l'autorisation pour couvrir différents types d'opérations, des opérations d'archéologie », explique Patrice Torres, directeur industriel et des activités du Grand Est à l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). « Dans l'archéologie préventive, on a deux familles, il y a les diagnostics, et après les fouilles. »

Ce sont 28 ha qui relèvent de diagnostics, principalement sur l'installation terminale embranchée, la liaison inter-sites et la zone descendrière. S'ajoutent 62 ha où doivent être effectuées des fouilles.

Patrice Torres : « La différence, c'est que l'on commence toujours par des diagnostics qui sont beaucoup moins intrusifs. Selon les résultats, il peut y avoir l'obligation ou pas de fouilles archéologiques. »

Ces opérations archéologiques n'ont pas encore commencé, pas avant le début d'année prochaine.

Aménagements des zones de stockage et de base vie

Pour les autres opérations couvertes par le DR0, on a des investigations géologiques, hydrogéologiques, études des eaux souterraines et géotechniques. « C'est classique en vue de réaliser des ouvrages. »

Dernière partie, ce sont tous les aménagements des zones de stockage et de base vie. « Il fallait que l'on puisse accueillir des matériels et des collaborateurs pour les différentes opérations. » L'édification de la plus importante base vie, à proximité du labo de l'Andra à Bure, est programmée en 2026.

Certaines opérations concernent des ouvrages portés par des maîtres d'ouvrage tiers : SNCF Réseau pour la requalification de la ligne ferroviaire 027000 (travaux prévus à partir de 2030 pour une mise en service en 2032) et le Département de la Haute-Marne pour la déviation de la RD60/960.

Plus de 660 forages prévus En prévision, ce sont plus de 660 forages qui doivent être entrepris, dont 348 concernant la seule voie ferrée. À la fin de la semaine dernière, 426 avaient déjà été menés, les premiers datant de fin septembre.

Si les forages géotechniques sont plutôt à faible profondeur, d'autres forages seront nettement plus profonds. « Ils ne visent pas les mêmes objectifs », rappelle Patrice Torres. « Autour du bois Le-Juc, c'est à une dizaine de mètres ; pour les zones humaines, encore à une autre profondeur. »

On comptera aussi 13 forages très profonds, de 300 à 700 m, sur des plates-formes de plusieurs centaines de mètres carrés : 12 seront pérennes.

● F.-X. G.



Un forage géotechnique dans la zone puits. Photo Andra

« Une obligation réglementaire » : les collectivités consultées

« Très embêté », Jean-Louis Canova, le président du Clis de Bure (Comité local d'information et de suivi), lors de l'assemblée générale qui avait lieu mardi soir, à Ancerville.

En effet, il était prévu de donner un avis sur la DAC (demande d'autorisation de création) de Cigéo. Souci : le quorum n'était pas atteint pour pouvoir voter. Un certain nombre de représentants du Clis se trouvaient au même moment... au conseil communautaire de la Codecom des Portes de Meuse où le sujet était aussi à l'ordre du jour

« Je ne prendrai pas le risque de vous demander de donner un avis, ce serait illégal », a prévenu le président. Et de proposer d'adresser à la préfecture « tous les

avis divergents que l'on a eus ».

Jean-Louis Canova a indiqué que vu le délai imposé, une demande avait été faite auprès du préfet de la Meuse pour reculer la date limite, avant le 6 décembre, pour les consultations : « On n'a pas eu de réponse. »

56 communes concernées

C'est non, a confirmé Cyril Charbonnier, sous-préfet auprès du préfet de la Meuse en charge du suivi du projet Cigéo. « Déjà parce que c'est une obligation réglementaire. D'autre part vous avez eu le projet d'avis de l'ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection), vous avez pu l'étudier et former votre propre opinion. »

Où ? Non ? De nombreuses

collectivités territoriales : 56 communes et 18 autres collectivités, ont eu à prendre position.

La région Grand Est l'a fait lors de sa commission permanente du 14 novembre. Positivement. « Notre avis repose sur l'expertise indépendante de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) », a souligné Pascale Gaillot, la présidente de la commission environnement.

Les conseils départementaux se sont aussi prononcés. Celui de la Haute-Marne à l'unanimité. « J'ai dit que ça ne devait pas être un blanc-seing en axant mon propos sur l'aménagement du territoire », précise Bertrand Ollivier, conseiller départemental du canton de Joinville et trésorier du Clis. Pour le

Département de la Meuse, « on l'a validé avec des réserves, notamment tout ce qui concerne la sûreté, le développement économique et les taxes à répartir », indique Jean-Louis Canova, conseiller départemental du canton d'Ancerville.

Avis très réservé

Au niveau des intercommunalités. La CCPM a émis un avis réservé à une très forte majorité. Compte tenu, rapporte-t-on, de l'avis de l'ASNR « qui comporte des éléments inquiétants pour la population locale, de l'absence d'éléments permettant d'assurer la réversibilité, de l'absence d'éléments permettant d'assurer la transmission de la mémoire... des impacts environnementaux insuffisamment

pris en compte, des incertitudes entourant la future fiscalité ».

La communauté d'agglomération de Bar-le-Duc, elle, a rendu son avis ce jeudi soir : adopté après débat, avec 8 abstentions et 8 voix contre.

Si la municipalité de Ligny-en-Barrois a organisé un débat et transmis l'intégralité des échanges, elle a fait le choix de ne pas appeler à un vote.

À propos de cette consultation, la coordination Stop Cigéo a déploré « un timing plus que douteux », qui, selon elle, « illustre une fois de plus l'accélération du projet ». Elle a aussi regretté que ni Bar-le-Duc ni Joinville n'aient fait partie des communes consultées.

● F.-X. G.